

TE38

BUREAU du 4 septembre 2023

DÉCISION N° 2023-100

Objet : Conseil en Energie - Adhésions

**Assistaient à la séance :** Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs, Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marilyn ARNDT, Denis DELAGE, Jean-Luc GARNIER, Bruno GONINET, François GUILLIER, Patrice ISERABLE, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Alain MEUNIER, Jean-Marc MICHEL, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Christian TOGNARELLI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Pierre VERRI, membres du Bureau.

**Vu** la délibération n° 442 en date du 9 décembre 2013 relative à la mise en place d'un Conseil en Energie ;

**Vu** la délibération n° 2018-113 du Comité Syndical du 11 décembre 2018 présentant les nouvelles modalités d'exercice du Conseil en Energie ;

Il est rappelé aux membres du Bureau le fonctionnement du CEP porté par TE38 et de ses modalités d'adhésion.

Par délibération en date du 11 décembre 2018, le Comité Syndical a délégué au Bureau la prise en compte des nouvelles demandes d'adhésion au CEP.

A ce jour, 5 nouvelles collectivités ont sollicité leur adhésion au CEP de TE38 :

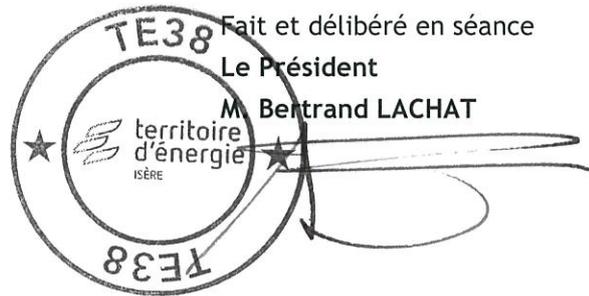
Collectivité	Type de CEP	Date délibération	Date d'effet
COGNIN LES GORGES	CEP_EXPERT	11/07/2022	01/10/2023
CHAMROUSSE (renouvellement)	CEP_EXPERT	27/06/2023	01/10/2023
BEAUREPAIRE	CEP_EXPERT	23/03/2023	01/10/2023
OZ EN OISANS	CEP_EXPERT	28/06/2023	01/10/2023
CHATTE (renouvellement)	CEP_EXPERT	05/12/2022	01/10/2023

Ces sollicitations portent le nombre d'adhésion total à 139.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

## DÉCIDENT

- D'accepter l'adhésion au CEP des 5 collectivités susmentionnées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.



*Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)*